
WORKING GROUP 3 CASE STUDY – MALI

COMMUNICATION SUR LE DIALOGUE ENTRE LE SECTEUR PUBLIC ET LE SECTEUR PRIVE : CAS DU MALI

Paul Derreumaux, Djibril Tabouré, Mohamed Traoré

I. Introduction :

La nécessité d'un cadre permanent de dialogue entre l'Etat et le secteur privé en vue d'une plus grande participation des opérateurs économiques aux décisions de politique économique date des « Etats Généraux sur le Commerce, l'Industrie et l'Artisanat de 1991 ».

« La Table Ronde sur le secteur privé de novembre 1996 », coprésidée par les Présidents du Mali et du Burkina Faso, a également consacré une recommandation spéciale à la mise en place d'un cadre permanent de concertation entre l'Etat et le secteur privé.

En mars 1997, deux organes furent créés en remplacement de l'ancien Conseil Interministériel de Coopération Economique :

- Le Comité National de Coordination Economique (CNCE)
- Le Comité de Développement du Secteur Privé (CDSP)

Le Gouvernement avec l'appui de l'ONUDI a réalisé une étude d'évaluation et de dynamisation du Cadre de Concertation Etat/Secteur Privé qui lors de son atelier de validation en octobre 2001 a fait ressortir la nécessité de redéfinir le dispositif de dialogue et de partenariat Etat/Secteur Privé.

Lors des rencontres du Président de la République avec le secteur privé en juin 2003 et en juin 2004, il a été aussi recommandé la rénovation du cadre de concertation Etat/Secteur Privé.

II. Dispositif actuel du Cadre de dialogue Etat/Secteur Privé

Le dialogue Etat/Secteur Privé se fait au Mali à deux niveaux :

- La Présidence de la République
- Le Gouvernement

2.1. Dialogue Présidence de la République/Secteur Privé

Le Dialogue entre le Président de la République et le Secteur Privé se déroule sous quatre grandes formes :

2.1.1 Le dialogue direct et permanent

Toutes les structures représentatives du secteur privé ont été reçues en début de mandat pour partager la vision du Président de la République sur le rôle et ses attentes en matière de promotion du secteur privé et pour discuter des difficultés sectorielles à résoudre.

Des audiences sont régulièrement accordées à la demande des acteurs du secteur privé national et étranger pour aborder des sujets individuels ou collectifs.

2.1.2 Les Rencontres annuelles avec le secteur privé malien

Une rencontre annuelle a été institutionnalisée avec l'ensemble des structures représentatives du secteur privé malien, en présence du Premier Ministre et des membres du Gouvernement, pour traiter des questions relatives au partenariat et à la promotion du secteur privé.

Lors de ces rencontres qui ont commencé en juin 2003, le secteur privé présente ses doléances et leurs évolutions et le Gouvernement apportent des éléments de réponse.

En conclusion le Président de la République annonce publiquement les instructions pour la mise en œuvre des recommandations ayant retenues son attention.

2.1.3 Le Conseil Présidentiel pour l'Investissement

En vue de la promotion et du partenariat avec le secteur privé, le Président de la République a décidé de la création d'un cadre permanent de concertation de haut niveau avec les investisseurs dénommé « Conseil Présidentiel pour l'Investissement » par Décret n°03-566 P-RM du 30 décembre 2003.

Le Conseil Présidentiel pour l'Investissement qui se réunit deux fois par an, organise la réflexion et formule des propositions et des recommandations sur les questions se rapportant au développement des investissements privés et publics, nationaux et étrangers au Mali.

Il est composé d'une quinzaine de membres étrangers et maliens.

2.1.4 La participation du secteur privé aux voyages présidentiels

Une délégation du secteur privé malien participe à tous les voyages du Président de la République.

La préparation et le suivi de ces voyages constituent des occasions de dialogue avec le secteur privé.

2.2 Dialogue Gouvernement/Secteur Privé

2.2.1 Dialogue formel Gouvernement Secteur Privé

Le dialogue formel entre le Gouvernement et le Secteur Privé se fait à travers le Cadre de Concertation Etat – secteur Privé créé par décret n°05-074/PRM du 1^{er} mars 2005.

Le Cadre permanent de Concertation comprend deux organes : Le Conseil de Coordination du Développement du Secteur Privé (qui a fusionné le Comité National de Coordination Economique et le Comité de Développement du Secteur Privé) et le Modérateur de la Concertation Etat/Secteur Privé.

Le Conseil de Coordination du Développement du Secteur Privé est un organe paritaire chargé, entre autres :

- De suivre la mise en œuvre des recommandations et des décisions issues du Conseil Présidentiel pour l'Investissement et de la Rencontre Annuelle du Président de la République avec le Secteur Privé.
- Donner un avis sur les textes et toutes initiatives susceptibles d'avoir un impact significatif sur le développement du secteur privé.
- Contribuer à la coordination des stratégies de développement du secteur privé.
- Participer à l'évaluation et au suivi des politiques sectorielles de développement du secteur privé.
- Veiller au respect de l'éthique professionnel et des règles de bonne conduite du secteur privé.

Le Conseil de Coordination qui se réunit en session ordinaire une fois par semestre, est composé des Secrétaires généraux d'une vingtaine de ministère et des représentants de dix huit structures d'encadrement du secteur privé. Le vice-président est désigné par le secteur privé.

Le Modérateur de la Concertation Etat/Secteur Privé est l'organe opérationnel de la mise en œuvre et du suivi des décisions du Conseil de Coordination.

Il est nommé conjointement par le Ministre chargé de l'industrie et du Ministre chargé de la Promotion des Investissements à la suite d'une consultation retenue par une commission paritaire de six membres représentant l'Etat et le secteur privé.

Le modérateur, qui dans l'accomplissement de ses missions peut faire appel aux services des structures d'appui de l'Etat et du secteur privé, dispose d'une structure administrative et technique.

2.2.2 Le dialogue direct et permanent

A l'image de la Présidence de la République, il existe un dialogue direct et permanent entre le Gouvernement et le secteur privé.

Le secteur privé est régulièrement reçu par les Ministres pour traiter de questions individuelles ou collectives et ces derniers participent fréquemment à des activités du secteur privé.

Plusieurs Ministres sont également issus du secteur privé ce qui facilite le dialogue.

2.2.3 Dialogue spécifique

Certaines questions d'importance sont traitées par le Gouvernement et le secteur privé sous la présidence directe du Premier Ministre, à travers des organes et dans des cadres spécifiquement créés.

Certains départements comme le Ministère de la Promotion des Investissements organisent des activités et des voyages de promotion économique en collaboration avec le secteur privé dans des cadres spécifiques également.

III. Résultats préliminaires

Adoption d'un plan d'actions comportant 20 objectifs généraux et 35 actions à réaliser au titre du Gouvernement et du Secteur Privé dont :

- Facteurs de production et de productivité : 7
- Cadre légal et réglementaire : 5
- Fiscalité – parafiscalité et douane : 4
- Financement et promotion des investissements : 8
- Formation – information et appui institutionnel : 11

Les facteurs de production et de productivité :

- L'aménagement des zones industrielles
- Le renforcement des capacités des organisations consulaires
- Le renforcement de la capacité de stockage en froid
- Le renouvellement du parc de véhicules de transport
- La réduction des coûts de télécommunications, énergie et eau

Le cadre légal et réglementaire

- L'institution d'une identification unique des opérateurs économiques et des entreprises
- La dynamisation du cadre de concertation État/Secteur Privé
- L'amélioration des procédures de passation des marchés publics
- La relecture du Code des Investissements
- L'allègement des procédures administratives pour faciliter et accélérer la création d'entreprise

La fiscalité – la parafiscalité et la douane

- La concertation fiscale et douanière
- La lutte contre l'incivisme fiscal, la fraude fiscale et douanière
- L'allègement de la fiscalité sur les intrants et l'aliment bétail

Le financement et la promotion des investissements

- L'amélioration des conditions d'accès aux financements bancaires à moyen et long terme : L'intensification des actions de promotion des investissements
- La relecture du guide de l'investissement

La formation – l'information et l'appui institutionnel

- L'amélioration de la professionnalisation des opérateurs économiques et des agents de l'entreprise
- L'amélioration de l'organisation du secteur privé
- La tenue des états généraux du BTP
- La mise en œuvre d'un plan d'action de promotion des filières porteuses
- La sensibilisation au remboursement des prêts bancaires
- La sécurité des personnes et des biens sur les marchés :
- L'appui aux commerçants détaillants

Auteurs :

Mohamed Traoré est Secrétaire du Conseil Présidentiel pour l'Investissement.

Paul Derreumaux est PDG de Bank of Africa et membre du Conseil Présidentiel pour l'Investissement.

Djibril Tabouré est PDG d'une société de tourisme, membre du directoire de FITINA et membre du Conseil Présidentiel pour l'Investissement.